

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Troisième session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 20 - 23 octobre 1997**

## **NOTE D'INFORMATION**

### **NOTE D'INFORMATION SUR LES OBSERVATIONS DU CCQAB ET DU COMITÉ FINANCIER DE LA FAO CONCERNANT LE PROJET DE BUDGET DU PAM POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-99**



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.3/97/INF/9**  
15 octobre 1997  
ORIGINAL: ANGLAIS

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.







































































**NOTE D'INFORMATION SUR LES OBSERVATIONS DU CCQAB ET DU COMITÉ FINANCIER DE LA FAO CONCERNANT LE PROJET DE BUDGET DU PAM POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-99**

Référence des extraits du document WFP/EB.3/97/4-A/ Add.2	Rapport du CCQAB	Compléments d'information fournis au CCQAB	Autres observations et mesures à prendre à l'avenir
<ul style="list-style-type: none"> <li>• page 3, paragraphe 2, (présentation du projet de budget)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• “Le Comité consultatif s’est félicité des efforts déployés pour tenir compte de certaines de ses recommandations et pour améliorer la présentation du projet de budget pour l’exercice biennal 1998-99. Il constate que le PAM s’est efforcé de déterminer les ressources allouées à l’appui des programmes et à l’administration en suivant la présentation adoptée par d’autres fonds et programmes des Nations Unies (WFP/EB.3/97/4-A). Le Comité est cependant d’avis que le projet de budget, à nouveau, ne fournit pas suffisamment d’informations justifiant les crédits demandés pour les activités et programmes du PAM. Le Comité rappelle que le budget devrait donner des renseignements plus précis sur l’exécution des programmes et du budget de l’exercice précédent, et les comparer avec les propositions pour l’exercice à venir. Le texte devrait être plus précis et moins répétitif, et examiner l’application des éléments du budget précédent, en donnant les raisons pour lesquelles l’on s’est écarté des prévisions originales et les motifs des défaillances lors de la phase d’exécution des opérations. En outre, pour le Comité, il est indispensable que le document établisse clairement le lien entre le programme de travail et les ressources disponibles. Ces questions sont examinées en détail ci-dessous. Le Comité rappelle également qu’il a demandé que des informations lui soient fournies sur la suite donnée à ses recommandations antérieures.”</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un rapport récapitulant les observations et recommandations formulées par le CCQAB sur le budget du PAM pour l’exercice biennal 1996-97 et précisant les mesures prises par le PAM pour y donner suite a été envoyé au CCQAB le 23 septembre 1997. Le PAM lui a également fourni des éclaircissements sur les mesures prises concernant l’harmonisation des budgets. Lorsque le Programme a adapté son budget à la nouvelle présentation harmonisée, il n’a pas voulu présenter un budget identique aux autres, mais simplement analogue, dans la mesure où les modalités de recouvrement des coûts sont tout à fait particulières au PAM.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le budget du PAM a subi de profondes mutations ces dernières années; il se présente désormais comme un budget consolidé couvrant les opérations et l’appui administratif. Les modifications et améliorations suivantes lui ont été apportées: i) divulgation de toutes les ressources disponibles et présentation du programme de travail à accomplir dans le cadre de l’AAP; ii) principales initiatives opérationnelles à mettre en oeuvre durant un exercice financier donné. Grâce à leurs observations, leurs critiques et leurs recommandations, l’organe directeur du PAM, le CCQAB et le Comité financier de la FAO ont grandement contribué à la mise au point</li> </ul>

Référence des extraits du document WFP/EB.3/97/4-A/ Add.2	Rapport du CCQAB	Compléments d'information fournis au CCQAB	Autres observations et mesures à prendre à l'avenir
			<p>du budget dans sa forme actuelle. Le budget du PAM demeure un outil de planification et de contrôle orienté vers l'avenir et à ce titre, n'entre pas dans le détail des suites données aux suggestions particulières des organes consultatifs ou de l'organe directeur. Néanmoins, le Secrétariat conserve dans ses dossiers toutes les recommandations et un rapport sera mis à la disposition des membres du Conseil s'ils le souhaitent.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• page 3, paragraphe 3, (<b>rapport d'exécution</b>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• “Le Comité consultatif déplore que le PAM n'ait pas présenté de rapport d'exécution complet pour toutes les activités du PAM, comprenant des explications détaillées sur les dépenses du budget administratif et d'appui aux programmes (AAP) qu'il lui avait demandé de soumettre (paragraphe 17 de son rapport WFP/EB.A/97/4-A/Add.2) en même temps que le projet de budget pour 1998-99.”</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le CCQAB a examiné le rapport du PAM sur l'exécution du budget pour 1996 (WFP/EB.A/97/4-B) en mai 1997.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le PAM prépare chaque année un rapport sur l'exécution du budget. Lors de l'examen du rapport d'exécution pour 1996, en mai 1997, le CCQAB a recommandé “... qu'il conviendrait de fournir les informations sur l'exécution du budget en même temps que le budget présenté par le Directeur exécutif pour l'exercice suivant.”</li> </ul>

Référence des extraits du document WFP/EB.3/97/4-A/ Add.2	Rapport du CCQAB	Compléments d'information fournis au CCQAB	Autres observations et mesures à prendre à l'avenir
			L'exercice financier 1996-97 ayant déjà été examiné dans le rapport sur l'exécution du budget en mai 1997, l'information n'a pas été reprise dans le projet de budget pour 1998-99. Toutefois, à l'avenir, les projets de budget passeront en revue le budget de l'exercice en cours.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• page 4, paragraphe 5, <b>(prix des produits alimentaires)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• “Le Comité rappelle que pour le budget de l'exercice 1996-97, la valeur des produits avait été calculée à partir d'un prix moyen de 250 dollars par tonne, soit environ la moyenne pondérée f.o.b du prix des produits en 1995 (CFA 40/4/Rev.1). Le Comité a demandé des éclaircissements concernant cette variation des prix des produits et de la composition de l'assortiment alimentaire, mais aucune information complémentaire ne lui a été fournie.”</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le PAM a fait parvenir au Comité, le 23 septembre 1997, des données supplémentaires sur la composition de l'assortiment alimentaire pour le calcul des prix par catégorie d'activités. Le 26 septembre 1997, le Comité a reçu un document présentant d'autres données relatives à la valeur des produits, mettant en regard les chiffres de 1996-97 (basés sur un prix moyen de 250 dollars la tonne) et ceux pour 1998-99, et donnant les raisons de la hausse des prix. Par ailleurs, des données lui ont</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour le budget 1996-97, la valeur des produits avait été calculée à partir d'un prix moyen de 250 dollars par tonne, représentant la moyenne pondérée f.o.b. du prix des produits durant l'été 1995, lorsque les prévisions avaient été établies. A partir de cette date, les prix des produits, et notamment ceux des céréales, ont commencé à augmenter, problème qui fut discuté à la quarantième</li> </ul>

Référence des extraits du document WFP/EB.3/97/4-A/ Add.2	Rapport du CCQAB	Compléments d'information fournis au CCQAB	Autres observations et mesures à prendre à l'avenir
		<p>été fournies sur le prix moyen par tonne tel qu'il a été calculé pour les catégories du développement, des IPS et des opérations d'urgence, pour les années 1996 à 1999 comprise.</p>	<p>session du CPA en novembre 1995. Les prix étaient déjà plus élevés en janvier 1996, date du début de l'exécution du nouveau budget. En 1996, le prix moyen pondéré <u>effectif</u> des produits s'élevait à 346 dollars par tonne pour la catégorie développement, à 279 dollars pour les IPS et à 336 dollars pour les opérations d'urgence. Récemment, les prix des produits alimentaires ont recommencé à baisser. Pour l'exercice 1998-99, le prix moyen pondéré des produits alimentaires a été estimé à 304 dollars la tonne pour la catégorie développement, à 247 dollars pour les IPS et à 272 dollars pour les opérations d'urgence.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• page 4 paragraphe 6, (contributions du</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• "... le Comité a été informé que le PAM compte élargir sa base de financement en s'employant activement à mobiliser des dons auprès de particuliers, de fondations et de sociétés. Le Comité</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toutes les contributions versées au PAM doivent être conformes au</li> </ul>

Référence des extraits du document WFP/EB.3/97/4-A/ Add.2	Rapport du CCQAB	Compléments d'information fournis au CCQAB	Autres observations et mesures à prendre à l'avenir
<p>secteur privé)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>pages 4-5, paragraphe 7, (coûts de soutien directs au siège)</li> </ul>	<p>consultatif a été averti qu'une contribution d'un million de dollars avait déjà été annoncée. Le Comité se réjouit de tels efforts mais rappelle que les conditions auxquelles sont subordonnées les contributions volontaires, y compris celles du secteur privé, doivent être conformes au Règlement financier de l'Organisation.”</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>“Le Comité consultatif constate qu'une grande partie des ressources provenant des coûts de soutien directs sont utilisées au siège pour des activités qui, selon lui, devraient être inscrites au budget d'administration et d'appui aux programmes (AAP) du PAM...”</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En réponse à une question posée par le CCQAB après la présentation du projet de budget du PAM pour 1998-99, celui-ci a fourni au Comité des informations supplémentaires sur la manière dont le personnel financé au titre des coûts de soutien directs sera déployé durant l'exercice 1998-99.</li> </ul>	<p>Règlement financier proposé (document WFP/EB.3/97/4-B, Rapport du Groupe de travail à composition non limitée pour la révision des Règles générales et du Règlement financier du PAM: Règlement financier proposé).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le tableau 14 du projet de budget pour l'exercice biennal 1998-99 indique l'utilisation que le PAM compte faire des crédits demandés au titre des coûts de soutien directs. La majorité de ces dépenses seront encourues sur le terrain, mais une partie, se rapportant à des opérations d'urgence complexes et de grande envergure et au Programme d'amélioration de la gestion financière</li> </ul>

Référence des extraits du document WFP/EB.3/97/4-A/ Add.2	Rapport du CCQAB	Compléments d'information fournis au CCQAB	Autres observations et mesures à prendre à l'avenir
			<p>(FMIP), sera engagée au siège.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le budget AAP est financé par les recouvrements des coûts de soutien indirects, et en ce sens, par tous les donateurs. Si certains donateurs souhaitent verser des contributions spécifiques pour financer des dépenses d'investissement (comme le FMIP), il semble plus prudent de ne pas inclure ces dépenses dans le calcul des coûts de soutien indirects. C'est pourquoi le FMIP n'est pas comptabilisé dans le budget AAP, bien que les fonds nécessaires pour financer le programme soient clairement indiqués dans le projet de budget du PAM pour 1998-99.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>page 5,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>"...Le Directeur exécutif propose que les intérêts perçus au cours</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Directeur exécutif a</li> </ul>

Référence des extraits du document WFP/EB.3/97/4-A/ Add.2	Rapport du CCQAB	Compléments d'information fournis au CCQAB	Autres observations et mesures à prendre à l'avenir
paragraphe 9, (revenus des placements)	d'un exercice financier soient utilisés pour compenser tout déficit résultant de déséquilibres entre le budget AAP approuvé et les montants recouverts au titre des coûts de soutien indirects; après avoir compensé les déséquilibres de recouvrement des coûts de soutien au cours de l'exercice financier, tout excédent d'intérêts perçu au cours de l'exercice serait reporté sur l'exercice suivant pour réduire les taux de recouvrement des coûts de soutien, ou pourrait être utilisé de la manière dont déciderait le Conseil d'administration sur la base de la recommandation que ferait le Directeur exécutif. Le Comité consultatif est favorable à cette proposition."		présenté au Conseil d'administration une proposition concernant l'utilisation des revenus des placements (WFP/EB.3/97/4-C).
<ul style="list-style-type: none"> <li>page 5, paragraphe 10, (réserve opérationnelle)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>"Le Comité constate qu'aucune explication n'est donnée sur les conséquences que ces prélèvements pourraient avoir sur le niveau de la réserve opérationnelle et sur son utilisation pour faire face à des besoins tels que ceux mentionnés au paragraphe 91. Le Comité rappelle que le montant de la réserve opérationnelle a été fixé à 57 millions de dollars et qu'il a précédemment recommandé de prendre les mesures nécessaires pour garantir que la réserve atteigne le montant prévu et qu'elle serve les usages pour lesquels elle a été établie..."</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>La finalité de la réserve opérationnelle est de permettre au PAM d'engager des dépenses avant d'avoir reçu les contributions en espèces des donateurs. La réserve opérationnelle est un mécanisme de financement, et non de transfert de fonds, sauf lorsque le Conseil en décide autrement. En raison des encaisses importantes dont il dispose, le PAM n'a pas eu jusqu'à présent à transférer de liquidités de la réserve</li> </ul>

Référence des extraits du document WFP/EB.3/97/4-A/ Add.2	Rapport du CCQAB	Compléments d'information fournis au CCQAB	Autres observations et mesures à prendre à l'avenir
			<p>opérationnelle. Comme indiqué au paragraphe 92 du projet de budget du PAM pour 1998-99, il est nécessaire de prélever des avances sur la réserve opérationnelle pour financer les dépenses opérationnelles, mais ces prélèvements ne sont que d'une courte durée, car les dépenses ne sont engagées qu'une fois les contributions confirmées. Par ailleurs, les dépenses effectives de trésorerie sont décalées par rapport aux engagements de dépenses.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• page 6, paragraphe 13, <b>(coûts de soutien indirects et AAP)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• "...le Comité estime qu'il sera difficile d'avoir plus largement recours aux revenus des placements pour financer les déficits de recouvrement des coûts de soutien indirects et que le budget AAP devra être ramené à un niveau plus bas, compatible avec les taux de recouvrement approuvés par le Conseil d'administration. A cet égard, le Comité a été informé, à sa demande, des résultats de l'analyse des coûts pour 1997 concernant les taux de recouvrement des coûts de soutien indirects."</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le budget AAP du PAM a déjà été sensiblement réduit pour tenir compte de la baisse du volume des activités. Les intérêts perçus sur les contributions multilatérales et</li> </ul>

Référence des extraits du document WFP/EB.3/97/4-A/ Add.2	Rapport du CCQAB	Compléments d'information fournis au CCQAB	Autres observations et mesures à prendre à l'avenir
			<p>multilatérales à emploi spécifique sont crédités et traités comme recettes accessoires imputées au Fonds général du PAM. Ces revenus sont utilisés comme un mécanisme permettant de compenser les déséquilibres entre le niveau de recouvrement des coûts de soutien indirects et le budget AAP approuvé. Des propositions concernant les nouveaux taux de recouvrement pour 1998-99 sont présentées au Conseil d'administration (document WFP/EB.3/97/4-E).</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>pages 6-7, paragraphe 15, (économies réalisées grâce aux initiatives opérationnelles)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>“Le Comité consultatif remarque que les économies réalisées grâce aux initiatives opérationnelles susmentionnées ne semblent guère dépasser 2,5 millions de dollars dans le budget AAP proposé pour l'exercice biennal 1998-99 (tableau 1 du document WFP/EB.3/97/4-A). Le Comité a été informé que, par rapport au budget AAP révisé pour l'exercice 1996-97, qui s'élevait à 226,4 millions de dollars, le projet de budget AAP pour l'exercice 1998-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une analyse des économies envisagées grâce aux initiatives opérationnelles prévues dans les budgets pour 1996-97 et 1998-99 a été envoyée au CCQAB le 23 septembre 1997.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet de budget AAP du PAM pour l'exercice 1998-99 présente une réduction de 35,4 millions de dollars (en valeur constante) par rapport</li> </ul>

Référence des extraits du document WFP/EB.3/97/4-A/ Add.2	Rapport du CCQAB	Compléments d'information fournis au CCQAB	Autres observations et mesures à prendre à l'avenir
	<p>99 avait été ramené à 205 millions de dollars aux prix de 1996-97, soit une diminution de 21,4 millions de dollars.”</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le budget AAP approuvé recalculé pour l'exercice 1996-97, s'élevait à 240,4 millions de dollars. Comme indiqué dans le projet de budget originel, il était prévu de réaliser des économies supplémentaires de l'ordre de 6,4 millions de dollars durant l'exercice biennal. Pour ajuster le budget au volume des activités prévu, le Directeur exécutif a dû ramener le budget AAP pour l'exercice 1996-97 à 226,4 millions de dollars, soit une réduction de 14 millions de dollars par rapport au budget brut approuvé. Suivant le même principe de flexibilité budgétaire (adaptation du montant de l'AAP aux volume des activités), le projet de budget AAP pour l'exercice 1998-99 a été réduit compte tenu de la baisse prévue du volume des activités. Dans l'hypothèse où la proportion des éléments de coûts fixes et variables du budget AAP ne change pas (comme en 1996-97), le budget de base</li> </ul>	<p>au budget brut recalculé de l'exercice 1996-97.</p>

Référence des extraits du document WFP/EB.3/97/4-A/ Add.2	Rapport du CCQAB	Compléments d'information fournis au CCQAB	Autres observations et mesures à prendre à l'avenir
		<p>pour l'exercice 1998-99 s'élève à 205 millions de dollars pour un volume d'activités de 4,4 millions de tonnes. Cela représente une baisse de 21,4 millions de dollars par rapport au budget révisé de l'exercice 1996-97, qui s'élevait à 226,4 millions de dollars. La réduction totale de 35,4 millions de dollars du budget AAP pour 1998-99 représente une baisse de 15 pour cent par rapport au budget AAP pour 1996-97. Le projet de budget AAP pour 1998-99 comprend une hausse de 9,4 millions de dollars des dépenses de personnel. Par ailleurs, le budget total devra être recalculé en fonction du taux de change entre la lire italienne et le dollar que la Conférence de la FAO adoptera en novembre 1997.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• page 7, paragraphe 16, <b>(réduction nette prévue au siège)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• “Le Comité remarque que la réduction nette prévue au siège représente 44,5 postes (paragraphe 101). Toutefois, celle-ci n'apparaît pas dans les tableaux d'effectifs des bureaux de terrain (voir tableau B2 du document WFP/EB.3/97/4-A).”</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une analyse des réductions opérées dans le budget AAP indiquant les économies réalisables grâce aux initiatives opérationnelles et celles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le budget AAP a été réduit en raison de la baisse prévue du volume des activités. Par ailleurs, le PAM devait</li> </ul>

Référence des extraits du document WFP/EB.3/97/4-A/ Add.2	Rapport du CCQAB	Compléments d'information fournis au CCQAB	Autres observations et mesures à prendre à l'avenir
<ul style="list-style-type: none"> <li>• page 7, paragraphe 16, (classement des postes au siège)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• “Le Comité note par ailleurs que certaines unités au siège (par exemple le Bureau du Directeur exécutif et la Division des ressources et des relations extérieures) conservent des effectifs très importants, sans que l’on donne les raisons pour lesquelles le nombre des postes de classe D-2 et D-1 y est aussi élevé, alors que le nombre total des postes P-2 et P-3 diminue considérablement (voir tableau B2). Le Comité consultatif recommande au Directeur exécutif d’en donner l’explication dans un prochain rapport.”</li> </ul>	<p>prévues durant les exercices 1996-97 et 1998-99 a été transmise au CCQAB le 23 septembre 1997. Les économies envisagées dans le budget AAP de 1996-97 se montent à 14 millions de dollars et celles prévues dans le budget de 1998-99 à 21,4 millions de dollars, soit un total de 35,4 millions de dollars pour les deux exercices.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un tableau présentant la répartition du personnel du siège, par classe et par unité administrative, a été transmis au CCQAB le 26 septembre 1997.</li> </ul>	<p>renforcer sa présence sur le terrain - dans les pôles régionaux et dans certains bureaux de pays, notamment dans les pays les moins avancés. La réduction prévue au siège donc a permis de renforcer les effectifs sur le terrain.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Outre le Directeur exécutif et le Directeur exécutif adjoint, il existe à OED cinq fonctionnaires de classe D-1 qui dirigent respectivement le bureau du Directeur exécutif (OED), le Bureau de la vérification des comptes (OEDA), de l'évaluation (OEDE), de l'inspection et des enquêtes (OEDI)</li> </ul>

Référence des extraits du document WFP/EB.3/97/4-A/ Add.2	Rapport du CCQAB	Compléments d'information fournis au CCQAB	Autres observations et mesures à prendre à l'avenir
<ul style="list-style-type: none"> <li>• page 7,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• “Le Comité consultatif remarque que si le montant des dépenses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des renseignements</li> </ul>	<p>et du budget (OEDB). La Division des ressources et des relations extérieures (RE) est dirigée par un Directeur de classe D-2, et compte quatre D-1 (à savoir les chefs du Service des affaires publiques, du Secrétariat du Conseil d'administration, et des deux services de la mobilisation des ressources (Amériques, Asie et Australie et Europe, Moyen-Orient et Afrique)). A l'exception du Bureau du budget qui dépendait de la Division des finances et des systèmes d'information (FS) et qui sera rattaché au Bureau du Directeur exécutif, les organigrammes de OED et RE n'ont pas été modifiés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet de budget du</li> </ul>

Référence des extraits du document WFP/EB.3/97/4-A/ Add.2	Rapport du CCQAB	Compléments d'information fournis au CCQAB	Autres observations et mesures à prendre à l'avenir
paragraphe 17, (programme de travail sur le terrain)	AAP dépend dans une large mesure du programme de travail que doivent mener à bien les bureaux de région et de pays, qui sont ceux qui réalisent l'essentiel des activités du PAM, le document ne donne aucun détail sur le travail des bureaux extérieurs du PAM. Il faudra remédier à cette lacune. Les éclaircissements demandés par le Comité consultatif sur la ventilation des crédits de 25 652 000 dollars prévus pour les dépenses de fonctionnement locales ne lui ont pas été fournis.”	supplémentaires sur les dépenses de fonctionnement locales inscrites au budget AAP de 1998-99 ont été transmis au CCQAB le 26 septembre 1997. L'estimation des dépenses de personnel et autres, ventilées par pays, lui ont été fournies.	PAM pour l'exercice biennal 1998-99 présente l'effectif global des bureaux extérieurs et l'ensemble des dépenses de fonctionnement locales pour les opérations de terrain, ventilés par région. Les chiffres qui figurent dans le budget sont une récapitulation des estimations détaillées pour chaque bureau de pays. Si la composante personnel est calculée en détail pour chaque bureau de région/de pays, en revanche, les dépenses de fonctionnement locales sont estimatives. Le montant global est ventilé par objet de dépense et les crédits demandés pour les bureaux de région/de pays ne sont attribués qu'une fois que le budget pour l'exercice est approuvé par le

Référence des extraits du document WFP/EB.3/97/4-A/ Add.2	Rapport du CCQAB	Compléments d'information fournis au CCQAB	Autres observations et mesures à prendre à l'avenir
			<p>Conseil d'administration.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le programme de travail des bureaux de région/de pays est résumé au tableau 17 du projet de budget pour 1998-99. Les activités du PAM dans le domaine du développement, des interventions prolongées de secours, des opérations d'urgence et des opérations spéciales sont détaillées au chapitre intitulé "Disponibilité de ressources et utilisation des fonds". Le programme de travail n'est qu'une estimation globale et dépend des disponibilités de ressources. Sa mise en oeuvre repose sur des projets, programmes et opérations, qui pour une bonne part sont liés à</li> </ul>

Référence des extraits du document WFP/EB.3/97/4-A/ Add.2	Rapport du CCQAB	Compléments d'information fournis au CCQAB	Autres observations et mesures à prendre à l'avenir
<ul style="list-style-type: none"> <li>• page 7, paragraphe 19, <b>(reclassement de postes)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• “Le Comité constate à la lecture du paragraphe 138 que le Directeur exécutif propose le reclassement de 10 postes au maximum pendant l'exercice biennal 1998-99. Le Comité demande qu'à l'avenir, des renseignements lui soient fournis sur les raisons des reclassements.”</li> </ul>		<p>des opérations de secours qui n'ont pas encore été approuvées. Il n'est donc pas possible, à ce stade, de ventiler par pays le volume des activités, surtout pour les IPS et les opérations d'urgence.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les budgets des prochaines exercices contiendront une description plus précise du programme de travail du PAM et de ses activités opérationnelles et établiront clairement le lien entre le programme de travail et les estimations des coûts AAP.</li> <li>• En approuvant la proposition du Directeur exécutif visant à reclasser 35 postes durant l'exercice 1994-95, le CPA avait reconnu la nécessité de</li> </ul>

Référence des extraits du document WFP/EB.3/97/4-A/ Add.2	Rapport du CCQAB	Compléments d'information fournis au CCQAB	Autres observations et mesures à prendre à l'avenir
<ul style="list-style-type: none"> <li>pages 7-8, paragraphe 20, (<b>réduction des activités</b>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>“Le paragraphe 102 indique que, les activités devant être réduites dans un certain nombre de pays, il a été décidé de diminuer le nombre des postes de fonctionnaires du cadre organique des bureaux de pays. Le Comité déplore qu'aucune information ne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le volume d'activités que le PAM prévoit d'avoir à traiter pendant l'exercice 1998-99 figure au tableau 17 du projet</li> </ul>	<p>donner au Directeur exécutif une certaine flexibilité. Le Directeur exécutif a ensuite fait rapport sur la manière dont ces reclassements avaient été opérés. Dans le budget de 1996-97, le Directeur exécutif a été autorisé à reclasser 20 postes. Le paragraphe 137 du projet de budget du PAM pour 1998-99 récapitule comment ces reclassements ont été opérés. S'il est possible de rendre compte de l'utilisation des reclassements <i>post facto</i>, l'information concernant les raisons de ces reclassements n'est en revanche pas disponible lorsque le projet de budget est présenté au CCQAB.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>En raison de la réduction prévue des activités du PAM sur le terrain en 1998-99, il a</li> </ul>

Référence des extraits du document WFP/EB.3/97/4-A/ Add.2	Rapport du CCQAB	Compléments d'information fournis au CCQAB	Autres observations et mesures à prendre à l'avenir
	soit fournie sur la manière dont les ressources en personnel des bureaux de région et de pays ont été utilisées.”	de budget du PAM, ventilé par catégorie d'activités et par région. Les activités menées à l'appui des programmes exécutés par les bureaux de région et de pays sont indiquées aux pages 47 et 48 du document. Un tableau présentant les coûts budgétisés (dépenses de personnel et dépenses de fonctionnement locales), ventilés par bureau de région et de pays pour l'exercice 1998-99, a été transmis au CCQAB le 26 septembre 1997.	été proposé d'abolir des postes dans certains bureaux de pays. Toutefois, la plupart des fonctionnaires concernés par l'abolition de ces postes seront réaffectés aux bureaux de pays ou de région du PAM dont les effectifs doivent être renforcés durant l'exercice à venir.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• page 8, paragraphe 21, <b>(postes financés au titre des coûts de soutien direct et du FMIP, au siège)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• “Le Comité consultatif rappelle que, compte tenu des attributions des services concernés au siège..., il n'est pas persuadé que ces dépenses de personnel au siège devraient être imputées aux coûts de soutien directs. Le Comité a indiqué que l'exclusion de ces coûts du budget AAP a pour effet de sous-estimer le montant effectif des dépenses d'administration et d'appui aux programmes que le PAM doit engager pour mener à bien ses activités...”</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des éclaircissements supplémentaires sur la manière dont les coûts de soutien directs seront appliqués au siège du PAM ont été fournis au CCQAB le 26 septembre 1997.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les dépenses de personnel au siège financées au titre des coûts de soutien directs ont directement trait aux programmes, projets et opérations du PAM. Cette question sera traitée sous peu, à l'occasion de l'examen des nouvelles politiques de dotation en ressources et de financement à long</li> </ul>

Référence des extraits du document WFP/EB.3/97/4-A/ Add.2	Rapport du CCQAB	Compléments d'information fournis au CCQAB	Autres observations et mesures à prendre à l'avenir
			terme.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• page 8, paragraphe 22, (FMIP)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• “Le Comité rappelle qu’au départ, le coût total du FMIP était estimé à 18 millions de dollars et que le projet devait être achevé en trois ans, soit à la fin de 1997 (CFA 40/4/Add.2, paragraphe 28). Le Comité consultatif n’a pas été en mesure de déterminer les raisons d’une telle hausse du coût du projet ni de sa prolongation jusqu’en 1999.”</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des informations complémentaires sur le Programme d’amélioration de la gestion financière (FMIP), indiquant entre autres les raisons de la hausse des coûts prévus, ont été transmises au CCQAB le 23 septembre 1997.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• page 8, paragraphe 23, (FMIP)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• “Le Comité rappelle qu’il avait prié le Directeur exécutif de lui présenter, dans le contexte du rapport sur l’exécution du budget pour 1996-97 (mentionné au paragraphe 3 ci-dessus) des informations détaillées sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du FMIP et d’indiquer, entre autres, son champ d’application, les diverses composantes du projet, sa période d’exécution, les sources de financement et les dépenses encourues (CFA 40/4/Add.2, paragraphes 29 et 36). Le Comité regrette que ces informations ne lui aient pas été présentées. Il lui a été remis un exemplaire du quatrième rapport d’activité du FMIP concernant le deuxième semestre de 1997 et contenant un résumé des réalisations accomplies jusqu’à ce jour. Le contenu de ce bulletin d’information ne répond pas complètement aux préoccupations du Comité.”</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le rapport d’activité semestriel contient des informations détaillées sur les projets du FMIP, leur exécution et les fonds nécessaires. Ces informations sont contrôlées par le Comité directeur du FMIP, qui tient le Directeur exécutif informé. Ce Comité, présidé par le Directeur exécutif adjoint est composé, entre autres, du Sous-Directeur exécutif, et des Directeurs de division suivants: finances et systèmes d’information, stratégies</li> </ul>

Référence des extraits du document WFP/EB.3/97/4-A/ Add.2	Rapport du CCQAB	Compléments d'information fournis au CCQAB	Autres observations et mesures à prendre à l'avenir
			et politiques, ressources humaines et vérification interne des comptes. Les donateurs et les membres du Conseil d'administration sont régulièrement informés de la situation du FMIP.
<ul style="list-style-type: none"> <li>pages 8-9, paragraphe 24, (FMIP)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>“...le Directeur exécutif continuera de solliciter des contributions des donateurs pour financer les coûts restants de la mise en oeuvre du FMIP; à titre de mesure provisoire, elle propose d'allouer un montant de 10 millions de dollars au maximum, prélevé sur les revenus des placements, pour permettre d'achever tous les projets et activités prévus dans le contexte du FMIP. Compte tenu des observations que le Comité a formulées..., il n'est pas en mesure de prendre position quant à cette proposition. Le Comité prie le Directeur exécutif de préparer un rapport d'exécution complet retraçant la mise en oeuvre du FMIP depuis son origine et de le lui soumettre lors de la présentation du prochain budget.”</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Directeur exécutif a l'intention de présenter un rapport sur l'exécution du FMIP au Conseil d'administration en 1998.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>page 9, paragraphe 25, (FMIP)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>“Le Comité rappelle toutefois que le budget devrait faire apparaître l'intégralité des coûts AAP, y compris ceux du FMIP, qu'ils soient financés par des ressources versées au titre de diverses opérations du PAM ou par des contributions supplémentaires de certains donateurs. A son avis, cela lui permettra, ainsi qu'au Conseil d'administration, d'examiner minutieusement et de contrôler le coût de ces activités.”</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Le coût du FMIP est classé parmi les coûts de soutien directs puisqu'il a un caractère exceptionnel, lié à une opération spéciale. Il s'agit d'une dépense considérable que l'AAP ne peut absorber. Le coût total du FMIP est</li> </ul>

Référence des extraits du document WFP/EB.3/97/4-A/ Add.2	Rapport du CCQAB	Compléments d'information fournis au CCQAB	Autres observations et mesures à prendre à l'avenir
			indiqué dans le projet de budget du PAM pour 1998-99 (voir également les commentaires sur le paragraphe 6, page 6 du présent document). Si le Conseil en décide ainsi, certaines informations contenues dans les rapports d'activité du FMIP seront reprises dans les prochains budgets et rapports sur l'exécution du budget.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• page 9, paragraphe 27, <b>(formation)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• "...le Comité consultatif est d'avis que le PAM doit continuer de s'efforcer de répondre aux besoins de formation des agents de contrepartie des gouvernements et de ses partenaires d'exécution afin d'accroître leur capacité d'exécution, de mise en oeuvre et de contrôle de l'aide fournie (WFP/EB.A/97/4-A/Add.2, paragraphe 7). Concernant la formation du personnel du PAM, le Comité demande que soit indiqué, à l'avenir, le nombre total des agents ayant reçu une formation, ventilé par type de formation, par exemple dans les domaines de la gestion, des finances ou de l'administration. En outre... le Comité convient que la formation devrait être ciblée de manière à accroître les capacités du personnel à s'acquitter des pouvoirs qui lui sont délégués. Le Comité demande qu'à l'avenir, le projet de budget indique clairement dans la section "formation" les ressources affectées à la formation, qu'elles soient inscrites aux budgets des projets ou imputées aux coûts de soutien directs."</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des éclaircissements sur le nombre de stages de formation organisés par le PAM en 1996-97 et ventilés par: <ul style="list-style-type: none"> <li>i) programme de formation;</li> <li>ii) catégorie de personnel;</li> <li>et iii) homologues gouvernementaux, ont été transmis au CCQAB le 26 septembre 1997.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des informations sur les activités de formation du PAM peuvent être incluses dans les prochains budgets et rapport sur l'exécution du budget.</li> </ul>

Référence des extraits du document WFP/EB.3/97/4-A/ Add.2	Rapport du CCQAB	Compléments d'information fournis au CCQAB	Autres observations et mesures à prendre à l'avenir
<ul style="list-style-type: none"> <li>• page 9, paragraphe 28, (AAP)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• “Les paragraphes 220 à 235 du projet de budget décrivent les principaux objets de dépenses du budget AAP et le tableau C1 présente une ventilation du projet de budget AAP pour l'exercice 1998-99 par objet de dépenses, en regard du budget révisé pour l'exercice 1996-97. Le Comité observe que le document ne donne pas les motifs des variations de volume correspondant aux divers objets de dépenses du budget AAP d'un exercice à l'autre.”</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le montant du budget AAP est lié au volume des activités. Le budget AAP pour 1998-99 a été ramené à un niveau de ressources plus bas que prévu et il a fallu procéder à des économies d'échelle dans plusieurs rubriques budgétaires. La disponibilité globale de ressources est déterminée d'avance et les responsables doivent gérer leurs budgets respectifs en établissant un ordre de priorité des dépenses. Ce faisant, certaines lignes de crédit peuvent être réduites au profit de certaines autres.</li> </ul>

Référence des extraits du document WFP/EB.3/97/4-A/ Add.2	Rapport du CCQAB	Compléments d'information fournis au CCQAB	Autres observations et mesures à prendre à l'avenir
<ul style="list-style-type: none"> <li>pages 9-10, paragraphe 29, <b>(engagements cumulés au titre de l'assurance-maladie du personnel après la cessation de service)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>“...les dépenses de personnel, soit 155 943 000 dollars, ne comprennent pas le financement des engagements cumulés au titre de l'assurance-maladie du personnel après la cessation de service; si le Conseil d'administration décidait d'établir une provision pour le financer, le montant des dépenses de personnel devrait être révisé en conséquence. Le Comité consultatif rappelle que le Directeur exécutif avait proposé d'établir un fonds pour financer les engagements cumulés au titre de l'assurance-maladie du personnel après la cessation de service.... A cet égard, il avait été informé que les ressources nécessaires à cette fin seraient prélevées sur les excédents dont le PAM a l'entière disposition et qui ne sont pas réservées à des fins particulières. Le Comité avait toutefois relevé que les recommandations du Directeur exécutif ne donnaient aucune indication précise sur les répercussions financières et qu'aucune autre option de financement n'avait été présentée (WFP/EB.A/97/4-A/Add.2, paragraphe 18). Le Comité réitère l'avis que, compte tenu de la nécessité de connaître les répercussions financières exactes d'une telle mesure et de la baisse prévue des réserves disponibles pour l'aide alimentaire, la proposition du Directeur exécutif doit être évaluée avec soin et toutes les options envisagées, y compris un ajustement éventuel des primes...”</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Directeur exécutif a présenté au Conseil d'administration un rapport (WFP/EB.A/97/4-E) sur les dispositions à prendre pour financer les engagements cumulés au titre de l'assurance-maladie du personnel après la cessation de service (à savoir, évaluation et divulgation, mode de financement actuel de l'assurance-maladie après la cessation de service, valeur actuelle des obligations et du coût du service, etc.). Des travaux actuariels supplémentaires et des discussions sont en cours avec la FAO et d'autres organisations participant au plan d'assurance-maladie</li> </ul>

Référence des extraits du document WFP/EB.3/97/4-A/ Add.2	Rapport du CCQAB	Compléments d'information fournis au CCQAB	Autres observations et mesures à prendre à l'avenir
<ul style="list-style-type: none"> <li>page 10, paragraphe 31, (avance de <b>10 millions de dollars pour couvrir les dépenses de déménagement dans les nouveaux locaux du siège</b>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>“Le Comité consultatif observe que le document ne fournit aucune information sur la manière dont l’avance de 10 millions de dollars prélevée sur la réserve opérationnelle pour couvrir les dépenses de déménagement dans le nouveau siège sera utilisée. Il rappelle que, dans le cadre d’une demande analogue visant à effectuer d’importants travaux de rénovation du bâtiment du siège du PAM durant l’exercice 1996-97, pour un montant également évalué à 10 millions de dollars, il avait signalé que le fait de mentionner la source de financement des coûts de rénovation du bâtiment du siège ne dispense pas d’apporter une justification à l’estimation, ni de faire apparaître cette dépense dans le budget AAP. Le Comité avait également demandé que des renseignements détaillés lui soient fournis dans le rapport d’exécution.... Le Comité déplore qu’il n’ait pas été donné suite à ses recommandations antérieures.”</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le 16 septembre 1997, le PAM a fourni au CCQAB une estimation détaillée des coûts du déménagement dans les nouveaux locaux du siège du PAM.</li> </ul>	<p>pour évaluer avec précision la part des engagements du PAM. D’autres propositions seront présentées au Conseil d’administration durant l’exercice 1998-99.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le Directeur exécutif avait proposé dans le budget pour 1996-97 d’avancer 10 millions de dollars pour financer les travaux de rénovation du bâtiment actuel du siège du PAM. Le projet ayant depuis été abandonné, le rapport demandé par le CCQAB n’a jamais été préparé.</li> <li>Une nouvelle avance de 10 millions de dollars est demandée dans le budget pour 1998-99 pour couvrir les dépenses afférentes au déménagement dans les nouveaux locaux du siège du PAM. Cette</li> </ul>

Référence des extraits du document WFP/EB.3/97/4-A/ Add.2	Rapport du CCQAB	Compléments d'information fournis au CCQAB	Autres observations et mesures à prendre à l'avenir
<ul style="list-style-type: none"> <li>page 10, paragraphe 32, <b>(déménagement dans les nouveaux locaux du siège)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>“A la demande du Comité consultatif, le PAM lui a remis un devis provisoire, d'un montant de 11 284 200 dollars, des travaux de rénovation de ses nouveaux locaux au Parco dei Medici. Il n'a cependant reçu aucune preuve que le gouvernement du pays hôte ait l'intention de rembourser les dépenses de rénovation encourues par le PAM pendant l'exercice 1998-99.”</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un devis préliminaire détaillé, d'un montant total de 11,3 milliards de liras (soit 6,5 millions de dollars) a été soumis au gouvernement du pays hôte. Le CCQAB en a été informé avant la diffusion du rapport.</li> </ul>	<p>avance sera faite pour une durée limitée, jusqu'au remboursement des coûts par le gouvernement du pays hôte. Elle couvre uniquement les dépenses essentielles (à savoir les travaux nécessaires pour adapter le bâtiment aux exigences du PAM et les nouveaux meubles adaptés aux bureaux paysagers). L'équipement et les meubles du siège actuel du PAM seront utilisés dans la mesure du possible.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une première estimation des coûts du déménagement dans les nouveaux locaux et de leur aménagement évaluait ces coûts à 10 millions de dollars. Ce chiffre a par la suite été ramené à 6,5 millions de dollars. Le PAM est convaincu</li> </ul>

Référence des extraits du document WFP/EB.3/97/4-A/ Add.2	Rapport du CCQAB	Compléments d'information fournis au CCQAB	Autres observations et mesures à prendre à l'avenir
			<p>que le gouvernement du pays hôte respectera les dispositions de l'Accord de siège, qui stipule à l'Article II, section 3 (a) et (b) que:</p> <p><i>“(a) en attendant qu’il mette à la disposition du PAM des locaux appropriés, le gouvernement aidera le PAM à louer des locaux et, en particulier, remboursera au PAM le montant du loyer desdits locaux;”</i> et</p> <p><i>“(b) lorsqu’il aura mis à la disposition du PAM des locaux appropriés, le gouvernement paiera les dépenses afférentes au mobilier et à l’équipement, y compris le matériel nécessaire aux communications internes, et si nécessaire, l’équipement d’interprétation simultanée, ainsi que les dépenses d’installation du matériel de</i></p>

Référence des extraits du document WFP/EB.3/97/4-A/ Add.2	Rapport du CCQAB	Compléments d'information fournis au CCQAB	Autres observations et mesures à prendre à l'avenir
<ul style="list-style-type: none"> <li>pages 10-11, paragraphe 33, (<b>réserve opérationnelle</b>)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>“...le Directeur exécutif avait proposé d'utiliser la réserve opérationnelle pour consentir des avances remboursables à d'autres fonds que pourrait instituer le Conseil d'administration, correspondant à des engagements fermes ou à d'autres sources certaines de recettes, jusqu'à concurrence de cinq millions de dollars ou de 10 pour cent de la réserve opérationnelle, le montant le plus bas étant retenu. Au paragraphe 22 de son rapport ..., le Comité avait pris note du rapport et approuvé la proposition du Directeur exécutif concernant le financement et la reconstitution</li> </ul>		<p><i>télécommunication et de modification et de transformation des locaux....”</i> Le déménagement dans les nouveaux locaux devant avoir lieu au début de 1998, la demande de remboursement des dépenses pourrait être finalisée durant le premier trimestre de 1998 ou, au plus tard, au second trimestre. Ainsi, le gouvernement du pays hôte devrait avoir suffisamment de temps pour procéder au remboursement des dépenses avant la fin de l'exercice 1998-99.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La réserve opérationnelle a été établie par l'organe directeur. Lorsque le Conseil examinera la question de l'avance nécessaire pour couvrir les coûts afférents au déménagement du PAM</li> </ul>

Référence des extraits du document WFP/EB.3/97/4-A/ Add.2	Rapport du CCQAB	Compléments d'information fournis au CCQAB	Autres observations et mesures à prendre à l'avenir
<ul style="list-style-type: none"> <li>page 11, paragraphe 34, <b>(locaux communs)</b></li> </ul>	<p>de la réserve opérationnelle. Cela étant, le Comité estime que le recours à la réserve opérationnelle pour financer la rénovation des nouveaux locaux du siège n'est pas fondé.”</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>“...le Directeur exécutif demande au Conseil d'administration l'autorisation d'utiliser un crédit de trois millions de dollars au maximum, prélevé sur le Fonds général, pour financer les dépenses que le PAM pourrait encourir pour les locaux communs. A sa demande, le Comité consultatif a été informé que le chiffre de trois millions de dollars était théorique, puisque aucune estimation du coût des locaux communs n'avait encore été établie. Le Comité ne voit pas la nécessité d'affecter des crédits pour des locaux communs dont le coût n'a pas encore été étudié ni évalué. Si des ressources s'avéraient nécessaires durant l'exercice biennal 1998-99, le rapport d'exécution du budget devrait en faire état.</li> </ul>		<p>dans les nouveaux locaux du siège, le Conseil pourra décider d'effectuer un prélèvement sur la réserve opérationnelle pour avancer les fonds demandés par le Directeur exécutif. Pour le PAM, un tel recours à la réserve opérationnelle constitue une exception, justifiée par le fait qu'il ne peut utiliser aucun autre mécanisme de financement pour avancer les fonds nécessaires au déménagement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le Directeur exécutif a proposé une provision de trois millions de dollars prélevée sur le Fonds général pour couvrir la part du PAM dans la mise en place des locaux communs. Après discussion avec le Comité financier de la FAO et le CCQAB, le</li> </ul>

Référence des extraits du document WFP/EB.3/97/4-A/ Add.2	Rapport du CCQAB	Compléments d'information fournis au CCQAB	Autres observations et mesures à prendre à l'avenir
	Pour les exercices ultérieurs, elles devraient être justifiées dans le budget AAP correspondant.”		Directeur exécutif est convenue de reporter ce point à une date ultérieure, lorsque le plan sera définitivement établi.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• page 11, paragraphe 35, (réserve pour imprévus)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• “Le Comité consultatif constate... qu’un crédit de 400 000 dollars est demandé au titre des dépenses imprévues. A sa connaissance, ce crédit n’a jusqu’à présent jamais été utilisé; il recommande donc d’en reconsidérer le bien-fondé.”</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet de budget pour l’exercice 1998-99 prévoit une réserve pour imprévus de 400 000 dollars, conforme à la pratique établie. Toutefois, avec la mise en oeuvre des nouvelles politiques de dotation en ressources et de financement à long terme, qui subordonnent le budget AAP au volume des activités, cette réserve perd de son utilité. Elle sera donc supprimée dans les prochains budgets du PAM.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• page 11, paragraphe 36, (sous-estimation du montant des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• “Le Comité a, à plusieurs reprises, relevé que certaines dépenses devraient figurer dans le budget AAP. Il observe que la pratique qui consiste à ne pas inclure certain type de dépenses dans le budget AAP a pour effet de sous-estimer le montant des crédits</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• (Voir les commentaires sur le paragraphe 6, page 6 du présent document).</li> </ul>

<b>Référence des extraits du document WFP/EB.3/97/4-A/ Add.2</b>	<b>Rapport du CCQAB</b>	<b>Compléments d'information fournis au CCQAB</b>	<b>Autres observations et mesures à prendre à l'avenir</b>
crédits nécessaires)	nécessaires. Il s'inquiète également du fait qu'une telle pratique l'empêche, comme le Conseil d'administration, d'examiner scrupuleusement ces dépenses.”		

Référence des extraits du document WFP/EB.3/97/4-A/Add.1	Rapport du Comité financier de la FAO	Autres observations et mesures à prendre à l'avenir
<ul style="list-style-type: none"> <li>• page i, paragraphe 3, <b>(tendance à la croissance de l'AAP)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• “Le Comité s’est félicité de la richesse des informations du document et de sa présentation, qui permettait une lecture aisée. Il a fait part de son inquiétude face à la tendance à la croissance de l’AAP en pourcentage des activités du PAM....”</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet de budget du PAM pour 1998-99 indique au tableau 3 que le pourcentage de l’AAP par rapport au volume total d’activité est passé de 6,4 pour cent environ en 1988-89 à approximativement 8,7 pour cent en 1998-99. Outre la part des coûts fixes du budget AAP, trois éléments sont responsables de cette augmentation: i) jusqu’en 1994-95, les chiffres AAP représentent les dépenses effectives; et à partir de cette date, ce sont des estimations. Les efforts déployés par le PAM pour juguler les coûts lui ont permis de dépenser considérablement moins que ce qui était prévu au budget, tout en améliorant la qualité des services fournis; ii) l’AAP comprend les augmentations annuelles de coûts, prescrites pour la plupart par le régime commun des Nations Unies. Alors que les coûts opérationnels peuvent augmenter ou diminuer, les coûts standards ou prescrits tendent, eux, à augmenter; iii) avant l’exercice 1996-97, le budget opérationnel comprenait toutes les dépenses de soutien extrabudgétaires, ce qui avait pour effet de sous-estimer le montant total des crédits AAP nécessaires. L’inclusion de ces coûts de soutien dans l’AAP depuis l’exercice de 1996-97 a eu pour effet d’accroître le montant total de l’AAP tout en diminuant la valeur des opérations dont dépend le niveau de l’AAP.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• page i, paragraphe 4, <b>(augmentation des estimations des coûts de transport terrestre, d’entreposage et de manutention)</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• “Le Comité a exprimé sa préoccupation concernant i) l’augmentation des estimations des coûts de livraison, compte tenu de la baisse du volume de produits et de l’évolution des coûts de ceux-ci découlant d’une baisse des cours mondiaux; ii) le relèvement des estimations des coûts de transport terrestre, d’entreposage et de manutention, alors que les volumes baissent.”</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour l’exercice 1998-99, les taux de transport maritime et de TTEM ont été estimés sur la base des dépenses effectives de 1996 et des coûts estimatifs pour 1997. S’il est assez aisé de savoir et relativement plus facile de prévoir où se dérouleront les activités de développement et les interventions prolongées de secours au cours du prochain exercice, il en va tout autrement pour les opérations d’urgence. Ce point est cependant fort discutable, car, lorsque le PAM demande des contributions aux donateurs pour des opérations d’urgence, ses propositions sont fonction de l’endroit où se déroulent les activités ainsi que d’autres paramètres opérationnels pour lesquels il existe des taux plus précis; ces chiffres varieront donc par rapport à ceux indiqués dans le budget.</li> </ul> <p>La politique qui consiste à consacrer plus de ressources alimentaires aux pays les moins avancés a pour effet d’augmenter les coûts de transport. Ceci est dû au fait qu’un</p>

Référence des extraits du document WFP/EB.3/97/4-A/Add.1	Rapport du Comité financier de la FAO	Autres observations et mesures à prendre à l'avenir
		<p>certain nombre de ces pays sont enclavés, mais aussi aux conditions qui règnent dans le pays - mauvais état des infrastructures, problèmes de sécurité, manutentions multiples à divers points de transfert intermodal; parfois, il faut inclure des opérations de transport aérien/largages dans le cadre normal des livraisons, ce qui a pour effet d'augmenter les coûts de transport extérieur et de TTEM. En revanche, les coûts de transport dans les pays à moyen revenu recevant une aide du PAM sont nettement plus bas. D'ordinaire, ces pays ont une meilleure infrastructure de transport et un environnement opérationnel plus favorable; les coûts de transport y sont donc plus bas et ceux de TTEM faibles sinon nuls. En outre, la catégorie développement comporte moins de coûts de transport et certains projets n'ont aucun coût de TIEM. Ainsi, lorsque le tonnage des programmes et projets de cette catégorie diminue, et que parallèlement, le volume des produits destinés aux urgences - dont les coûts sont intégralement pris en charge par le PAM - augmente, les coûts de transport augmentent. Lorsque le volume de produits fournis aux pays à moyen revenu diminue par rapport à celui livré aux pays les moins avancés, les coûts de transport et de TTEM représentent une proportion plus élevée des ressources totales du PAM.</p>